



Imprimantes HP DesignJet séries T1600/
T2600

Garantie limitée

© Copyright 2019 HP Development Company,
L.P.

Edition 1

Notes légales

Les renseignements contenus dans ce document peuvent être modifiés sans préavis.

HP n'est pas responsable en cas d'erreurs ou d'omissions techniques ou éditoriales dans le présent document.

Marques commerciales

PostScript® est une marque commerciale d'Adobe Systems Incorporated.

Sommaire

Déclaration de garantie limitée de HP	1
A. Extension de la garantie limitée HP	1
B. Limitations de garantie	3
C. Limitations de responsabilité	3
D. Législation locale	4
E. Termes propres au pays	4

Déclaration de garantie limitée de HP

Produit HP	Période couverte par la garantie limitée
Imprimante	1 an
Logiciel	90 jours (à compter de la date d'achat par le client).
Tête d'impression	Les têtes d'impression de remplacement sont sous garantie pendant un an à compter de la date d'installation, tant que la tête d'impression est installée à ou avant la date limite d'installation de la tête d'impression. La tête d'impression d'origine fournie avec l'imprimante est sous garantie pendant un an à partir de l'achat de l'imprimante, indépendamment de la date limite d'installation. La garantie pour toutes les têtes d'impression prend fin lorsque 4000 ml d'encre ont été utilisés.
Cartouche d'impression ou d'encre	Jusqu'à épuisement du niveau d'encre HP ou jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur la cartouche, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements. Cette garantie ne s'applique pas aux kits encres HP ayant été remplis, reconditionnés, remis à neuf, utilisés de façon incorrecte ou modifiés.

A. Extension de la garantie limitée HP

1. HP garantit que les produits HP (matériel, accessoires et consommables) désignés ci-dessus sont exempts de défauts matériels et de fabrication pour une utilisation normale pendant toute la durée de la garantie limitée indiquée plus haut. La durée de la garantie limitée commence à la date de validation de l'installation, la date de signature du certificat d'installation délivré par HP faisant foi. Si la validation de l'installation n'est pas effectuée dans les trente jours (30) après la livraison de HP pour une raison quelconque, la durée de la garantie limitée débutera le 31^{ème} jour après la livraison de la part de HP.
2. La garantie HP s'applique aux logiciels HP uniquement dans les cas suivants (sous réserve que leur installation soit correcte et qu'ils soient utilisés sur le périphérique indiqué par HP) : impossibilité d'exécuter les instructions de programmation pendant la période de garantie limitée indiquée plus haut ; défauts matériels ; défaut de fabrication. HP garantit également que ses logiciels propriétaires standard seront parfaitement conformes aux spécifications. HP ne garantit pas que les logiciels fonctionneront dans le cadre de combinaisons matérielles et logicielles sélectionnées par vos soins, ou répondront à vos exigences.
3. HP ne garantit pas que les logiciels seront totalement exempts d'erreurs ou que leur fonctionnement ne sera jamais interrompu.
4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :
 - a. Maintenance ou étalonnage incorrect ou inadéquat, tel que défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP.
 - b. Accessoires, logiciels, interfaces, papier, pièces, encre ou consommables non fournis ou non pris en charge par HP.
 - c. Exploitation en dehors des conditions spécifiées.

- d. Préparation du site ou maintenance incorrecte, tel que défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP.
 - e. Modification ou utilisation non autorisée, y compris, mais non limité à l'insertion/connexion de systèmes/composants/cartes électriques/électroniques non fournis ou pris en charge par HP et/ou des câbles autres que ceux initialement présents dans le système.
 - f. Les dégâts esthétiques, y compris, mais non limité à des rayures ou à des empreintes digitales, ne sont pas couverts par la garantie limitée de HP.
 - g. Les opérations d'entretien de routine de l'imprimante HP, comme le nettoyage et les services de maintenance préventive (y compris les composants contenus dans les kits de maintenance préventive et les visites de l'ingénieur de service HP) ne sont pas couvertes par la garantie HP.
5. La garantie limitée HP est nulle si l'imprimante est connectée à un appareil de rechange ou à un système qui modifie les fonctionnalités de l'imprimante, par exemple, un système d'encre en continu.
6. Imprimante à sécurité dynamique activée. Uniquement conçue pour être utilisée avec les cartouches comportant une puce HP d'origine. Les cartouches utilisant une puce non fournie par HP peuvent ne pas fonctionner ou ne plus fonctionner à l'avenir. Pour plus d'informations, consultez : <http://www.hp.com/go/learnaboutsupplies>.
7. Dans le cas des imprimantes HP, l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP ou reconditionnés (encre, tête d'impression ou cartouche d'encre) n'a pas de conséquences sur la garantie ou les contrats d'assistance HP auxquels vous avez souscrit. Cependant, si une panne d'imprimante ou des dégâts causés sur celle-ci peuvent être attribués à l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP, HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des pièces détachées.
8. Si HP ou ses fournisseurs de services agréés sont informés, au cours de la période de garantie applicable, de l'existence d'un défaut dans un produit couvert par cette garantie limitée, HP effectuera, selon le cas, les réparations ou remplacera le produit reconnu comme défectueux.
9. Service de garantie de réparation par le client. Les produits HP comportent de nombreuses pièces pouvant être réparées par l'utilisateur (CSR, Customer Self-Repair) afin de réduire le temps de réparation et offrir davantage de souplesse dans le remplacement des pièces défectueuses. Si, au cours de la période de diagnostic, HP constate que la réparation peut être effectuée au moyen d'une pièce CSR, HP vous l'enverra directement pour que vous puissiez procéder à son remplacement. Il existe deux catégories de pièces CSR :
- a. Pièces dont la réparation par l'utilisateur est obligatoire. Si vous demandez à HP de réparer ces pièces, vous devrez supporter les frais de déplacement et de main-d'œuvre pour ce service.
 - b. Pièces dont la réparation par l'utilisateur est facultative.

Ces pièces sont aussi conçues pour le programme Customer Self-Repair. Toutefois, si vous en confiez le remplacement à HP, il est possible que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires selon le type de service de garantie prévu pour votre produit.

Selon la disponibilité et l'emplacement géographique, les pièces CSR seront expédiées pour une livraison le jour ouvré suivant. La livraison le jour même ou dans les quatre heures peut être proposée moyennant des frais supplémentaires si la disponibilité géographique le permet. Si vous avez besoin d'assistance, appelez le centre d'assistance technique HP afin qu'un technicien vous aide par téléphone. Dans les documents expédiés avec une pièce CSR de remplacement, HP précise si la pièce défectueuse doit lui être renvoyée. Si la pièce défectueuse doit être renvoyée à HP, vous devez le faire dans un délai précis, normalement cinq (5) jours ouvrés. La pièce défectueuse doit être renvoyée avec la documentation qui s'y rapporte en utilisant les emballages fournis. Si vous ne renvoyez pas la pièce défectueuse, HP risque de vous facturer la pièce de remplacement. Dans le cas d'une réparation par l'utilisateur, HP prend à sa charge tous les frais d'expédition et de renvoi de la pièce et choisit le transporteur/service d'expédition rapide à utiliser.

10. Si HP choisit de procéder au remplacement ou à la réparation de la pièce ou du produit défectueux sur le site de l'utilisateur final, cette intervention ne sera réalisée sans frais que si le site précité se trouve dans les zones d'intervention locale prévues. En dehors des zones d'intervention locales prévues, les services de

garantie seront réalisés dans les locaux du client final après accord préalable ; pour de tels services, vous pouvez être amené à régler les frais de déplacement et d'autres frais susceptibles de s'appliquer. Pour plus d'informations sur les zones d'intervention, contactez votre fournisseur de services agréé HP local.

11. Vous mettrez tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou ses fournisseurs de services agréés dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP.
12. Si HP n'est pas en mesure de procéder, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement d'un produit défectueux couvert par cette garantie, HP remboursera sa valeur résiduelle dans un délai raisonnable après avoir reçu notification du problème. La valeur résiduelle sera le prix payé à HP ou à un revendeur agréé HP moins la dépréciation et l'amortissement.
13. HP n'a aucune obligation de remplacer ni de rembourser le produit, tant que vous ne lui avez pas renvoyé les composants, pièces, consommables, matériels défectueux, y compris la documentation connexe. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.
14. Sauf mention contraire et dans toute la mesure permise par la réglementation locale, les produits HP peuvent être fabriqués en utilisant des matériaux neufs, ou des matériaux neufs et utilisés, mais dont les performances et la fiabilité équivalent à des matériaux neufs. HP peut réparer ou remplacer les produits (i) par des produits équivalents à ceux réparés ou remplacés mais pouvant avoir été préalablement utilisés ; ou (ii) par un produit équivalent à celui d'origine si ce dernier n'est plus produit.
15. Cette garantie limitée est valide dans tous les pays/toutes les régions où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé le produit HP couvert par cette garantie limitée. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre.
16. HP ne modifiera pas la forme, les réglages, ni le fonctionnement du produit pour qu'il soit exploité dans un pays/une région dans lequel (laquelle) il n'a jamais été conçu pour fonctionner pour des raisons légales ou réglementaires. Cette garantie HP est soumise aux lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations nationales et américaines relatives à l'exportation et l'importation.
17. Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance agréés HP là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.
18. Vous êtes responsable de la sécurité de vos informations propriétaires et confidentielles et du maintien d'une procédure externe à l'imprimante de reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PERTE DES FICHIERS STOCKES SUR LE DISQUE DUR DE L'IMPRIMANTE HP OU D'AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RÉCUPÉRATION DES DONNÉES OU FICHIERS PERDUS.

B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURS TIERS N'OFFRENT QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, LES RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNÉ. HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DE PERTES DE DONNÉES, DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, MINEUR OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), QUELQUE SOIT LE LIEU D'OÙ ÉMANE LA RÉCLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UN PRÉJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON LÉGALE INVOQUÉE, MEME SI HP A ÉTÉ AVISÉ DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

D. Législation locale

1. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux Etats-Unis d'un état à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité à consulter les lois applicables dans ces Etats, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.
2. Si cette déclaration de garantie entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle est réputée modifiée pour se conformer à ladite législation. **HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT A VOUS-MÊME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.**

E. Termes propres au pays

Dans certaines juridictions, y compris en Australie et Nouvelle-Zélande, vous pouvez bénéficier d'autres droits statutaires.

Australie

Vos droits en tant que consommateur australien sont différents de ceux mentionnés dans le document ci-dessus. Vous devez ignorer toute limitation ou exclusion incluse dans le document ci-dessus et reportez-vous aux informations ci-après :

- En tant que consommateur, lorsque vous achetez des produits auprès de HP, les biens sont fournis avec des garanties qui ne peuvent faire l'objet d'une exclusion aux termes de la législation australienne en matière de protection des consommateurs. Vous avez droit à un remboursement ou un remplacement dans le cas d'une défaillance majeure et à une compensation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à ce que les marchandises soient réparées ou remplacées si les produits ne sont pas de qualité acceptable et que le dommage n'est pas une défaillance majeure.
- Cela signifie qu'il n'y a aucune période de garantie définie pour les produits HP fournis aux consommateurs australiens.
- A la place, les produits doivent, par exemple, être adaptés aux fins pour lesquelles ils sont fréquemment fournis pendant une période, tel qu'un consommateur pleinement familiarisé avec l'état et le conditionnement des marchandises s'y attendrait.
- Vous devez contacter HP si vous craignez que l'un des produits de HP ne satisfasse pas une des garanties offertes aux consommateurs. HP examinera avec vous la nature et circonstances spécifiques du produit et vous indiquera si la panne/problème est couvert(e) par les garanties statutaires.

Aucun élément de la garantie limitée HP n'exclue, ne limite ou ne modifie les conditions, la garantie, les droits ou les recours qui vous sont conférés (y compris une garantie aux consommateurs sous la législation australienne en matière de protection des consommateurs), ce qui ne pourrait être légalement exclus ou limité.

Si vous pensez que vous avez droit à un recours en vertu des garanties aux consommateurs ou tout recours sous cette déclaration de garantie limitée HP, contactez HP à l'adresse suivante :

HP PPS Australia Pty Ltd

410 Concord Road

Rhodes NSW 2138

Pour lancer une demande d'assistance, utilisez les numéros ci-dessous ou rendez-vous sur <http://www.hp.com.au> et sélectionnez l'option « Service client » pour obtenir la liste la plus récente des numéros téléphone de support.

Tél. : 13 10 47. Si vous appelez depuis l'étranger : +61 2 8278-1039.

Pour plus d'informations sur les droits des consommateurs, rendez-vous sur <http://www.consumerlaw.gov.au> et <http://www.accc.gov.au/consumer garanties>

Nouvelle Zélande

En Nouvelle Zélande, les produits matériels et logiciels sont livrés avec des garanties qui n'excluent, ne limitent ou ne modifient pas le Consumer Guarantees Act 1993 (loi de 1993 sur la protection du consommateur en Nouvelle-Zélande). Les garanties en vertu de cette loi fournissent un droit selon lequel vous pouvez demander la réparation d'un produit si celui-ci tombe en panne après une période raisonnable. Si HP ne le répare pas dans un délai raisonnable, vous pouvez refuser le produit et demander un remboursement ou un remplacement ou de le faire réparer par un tiers et HP remboursera le coût raisonnable de la réparation. Si la panne du produit est irréversible et qu'elle ne peut pas être réparée, vous pouvez choisir votre recours ; vous avez droit au remplacement, au remboursement ou à une réduction du prix si vous opter pour conserver le produit. Vous avez également droit à compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez profiter de ces garanties uniquement si vous achetez un produit destinés à votre usage ou consommation personnel ou domestique. Si vous achetez des produits à des fins professionnelles, vous acceptez que les garanties en vertu de la loi de 1993 sur la protection du consommateur en Nouvelle-Zélande n'est pas applicable et que, étant donné la nature et la valeur de cette transaction, cela est juste et raisonnable.

Pologne

En cas de vente de produits HP en vertu de la loi polonaise, toute garantie statutaire pour les défauts (*reklamacja*) est exclue et la garantie limitée HP accordée pour les produits HP ne sera pas renouvelée en raison de réparation ou d'échange de produits HP.